

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 12/04/2010

Date de la convocation:

31/03/2010

Date d'affichage:

01/04/2010

L' an 2010 et le 12 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 58

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BERTRAND Jean-Louis, GACKEL Didier, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MESSMER Jean-Marc, ROBINEAU Pascal, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. GOETZ Joseph.

Réf : 014.2010

Vote : A la majorité

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 6

Mention exécutoire : Non

014.2010 : MROF : Prestation temporaire de gestion et coordination : convention de prestation de service avec la régie d'exploitation du Fleckenstein n°2.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le besoin de gestion de la maison rurale de l'Outre-Forêt, propriété de la communauté de communes, depuis le 1er juin 2009, et les moyens disponibles à la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 090/2009 du 7 décembre 2009 Prestation temporaire de gestion et coordination : convention de prestation de service avec la régie d'exploitation du Fleckenstein.

Vu le projet de convention de prestation de service,

Vu l'avis du bureau du 29.03.2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, six abstentions, décide :

- d'autoriser le président à signer une convention de prestation de service n°2 pour l'animation et la gestion de la maison rurale de l'Outre Forêt à Kutzenhausen, et fixant les obligations de chacune des parties en la matière,**
- d'autoriser le président à verser une somme de 8 830 € TTC à la régie intercommunale d'exploitation du Fleckenstein.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

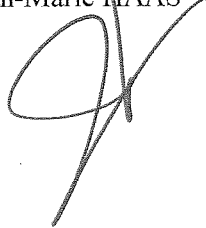
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/04/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

